

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Georges-Besse-chaudiere>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Georges Besse : Problème de gestion des dépôts issus d'une des chaudières de la centrale calorifique**

11 septembre 2015

France : Georges Besse : Problème de gestion des dépôts issus d'une des chaudières de la centrale calorifique

Le 11 septembre 2015, dans le cadre de la réalisation d'un contrôle interne, Eurodif Production a constaté que la consigne permanente décrivant la gestion des dépôts issus de l'une des chaudières concernées prévoyait la possibilité d'utiliser des fûts de 200 litres qui ne sont pas de géométrie « sûre ».

Ce que dit Areva :

AREVA Tricastin : non-respect d'une règle d'exploitation

15 septembre 2015

Dans le cadre des opérations de rinçage de l'ancienne usine d'enrichissement EURODIF, des huiles contenant des traces d'uranium générées par l'exploitation sont récupérées et entreposées avant d'être brûlées périodiquement dans une chaudière autorisée du site. Lors des opérations de nettoyage de la chaudière, les cendres sont collectées puis traitées et acheminées vers un centre de stockage dédié.

Un contrôle interne a mis en évidence le conditionnement de ces cendres dans des récipients de 200 litres au lieu de 30 litres auparavant. Cette évolution du mode de conditionnement aurait dû faire l'objet d'une modification préalable du référentiel d'exploitation.

AREVA Tricastin a proposé à l'ASN de classer cet écart vis-à-vis d'une règle d'exploitation, sans impact sur la sûreté, le personnel et l'environnement, au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), graduée jusqu'à 7.

<https://www.aveva.com/scripts/news/publigen/content/templates/Show.asp?P=10598&L=FR>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect d'une exigence de sûreté relative à la criticité concernant la gestion des dépôts issus d'une des chaudières de la centrale calorifique de l'usine Georges BESSE

24/09/2015

► Usine Georges Besse de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse - Transformation de substances radioactives - EURODIF

EURODIF PRODUCTION a déclaré à l'ASN le 15 septembre 2015 un événement significatif relatif au non-respect d'une exigence de sûreté des règles générales d'exploitation (RGE) pour la prévention du risque de criticité [1] des dépôts issus d'une chaudière de la centrale calorifique de l'usine Georges BESSE.

La centrale calorifique d'EURODIF PRODUCTION produit de la vapeur d'eau destinée à alimenter l'usine SOCATRI et à produire de l'eau surchauffée pour la distribuer à l'usine Georges BESSE. EURODIF PRODUCTION est autorisée, sous certaines conditions, à alimenter l'une des chaudières avec des huiles potentiellement contaminées par de l'uranium, provenant du fonctionnement de l'usine.

Au cours de cette activité, la prévention du risque de criticité est notamment assurée par le suivi précis des masses d'uranium susceptibles d'être introduites dans l'installation ou par la géométrie sûre des équipements.

L'exploitant doit régulièrement nettoyer les dépôts présents dans la chaudière concernée et dans la cuve d'alimentation en huile afin d'éviter que ces dépôts n'atteignent une masse pouvant entraîner un risque de criticité. Selon les règles générales d'exploitation (RGE) d'EURODIF PRODUCTION, les dépôts ainsi récupérés doivent être conditionnés dans des fûts de 30 litres dont la géométrie, dite « sûre », permet de prévenir tout risque de criticité.

Le 11 septembre 2015, dans le cadre de la réalisation d'un contrôle interne, EURODIF PRODUCTION a constaté que la consigne permanente décrivant la gestion des dépôts issus de la chaudière concernée prévoyait la possibilité d'utiliser des fûts de 200 litres qui ne sont pas de géométrie « sûre ». Cette modification a été introduite lors de la révision de cette consigne, en novembre 2011, sans que l'exploitant ne détecte qu'elle était en écart avec l'exigence de sûreté des RGE.

Depuis la mise en application de cette consigne, EURODIF PRODUCTION a réalisé cinq campagnes de nettoyage de la chaudière concernée en utilisant des fûts de 200 litres de géométrie « non sûre ».

En raison de la très faible masse d'uranium présente dans les dépôts issus du nettoyage de la chaudière, de l'ordre de quelques grammes par campagne, donc très inférieure à la masse sûre de 17kg, aucune réaction de criticité ne s'est produite et cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les salariés ou l'environnement du site.

Toutefois, compte-tenu du non-respect, depuis novembre 2011, d'une exigence des RGE relative à la prévention de la criticité et de l'absence de détection de cet écart aux RGE lors de la révision de la consigne permanente correspondante, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires) qui en compte 8.

[1] Le risque de criticité est défini comme le risque de démarrage d'une réaction nucléaire en chaîne lorsqu'une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-exigence-de-surete-relative-a-la-criticite>